

**Déclaration de la délégation haïtienne au débat général de la sixième commission  
(75<sup>e</sup> AGNU)**

**Point 89**

**« Protection des personnes en cas de catastrophe naturelle »**

**Par Wisnique Panier**

**Conseiller**

**New York, le 23 octobre 2020**

**Monsieur le président,**

Étant donné qu'il s'agit de ma première déclaration, permettez-moi de vous adresser mes félicitations pour votre élection ainsi qu'aux membres de votre bureau. Soyez assuré du soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre noble mission.

**Monsieur le président,**

Ma délégation soutient toute initiative visant la *protection des personnes en cas de catastrophe naturelle*. Nous saluons en ce sens le rapport (A/75/214) établi par le secrétaire général des Nations Unies en application de la résolution 73/209 de l'Assemblée générale.

**Monsieur le président,**

Aucun territoire n'est à l'abri des cataclysmes. Cependant, Haïti est très exposée aux catastrophes naturelles en raison de sa position géographique et géodynamique. Notamment, à des séismes, des mouvements de terrain, des inondations, des cyclones et à des phénomènes d'origine anthropique. Plus de 93 % du territoire haïtien et plus de 96 % de sa population sont exposés à des catastrophes naturelles. De 1990 à 1999, Haïti a déjà subi les effets de 16 cyclones, de plus de 25 inondations sectorielles, de 7 sécheresses et d'un puissant séisme de magnitude 7.3. C'est l'une des pires catastrophes naturelles survenues au monde au cours de cette dernière décennie.

**Monsieur le président,**

L'enjeu de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles est de taille. Les autorités haïtiennes ont déjà adopté des mesures d'ordre législatif et réglementaire en vue de réduire les effets des catastrophes naturelles. En 2001, sous la coordination du ministère de l'Intérieur par le biais de sa direction de protection civile, les autorités haïtiennes ont mis en place un *plan national de gestion de risques et de désastres* en collaboration avec des institutions nationales et internationales. Ce plan a été précédé d'un ensemble de mesures visant à répondre de manière efficace aux désastres naturels. En raison des conséquences du séisme du 12 janvier 2010, les autorités haïtiennes ont renforcé le système de protection civil en cas de catastrophe naturelle.

**Monsieur le président,**

La délégation haïtienne voudrait en profiter pour attirer votre attention sur un certain nombre de points. La solidarité internationale est un principe fondamental. Si Haïti reçoit le support de la communauté internationale, il s'agit avant tout d'un devoir de secours aux

personnes en danger notamment dans un contexte de catastrophe naturelle. L'ingérence humanitaire dans une telle circonstance ne doit pas être un prétexte pour piétiner le principe de la souveraineté des États. La dignité inhérente à la personne humaine, qui représente la dimension ontologique des droits de l'homme, doit être respectée en tout temps et en tout lieu.

**Monsieur le président,**

La mise en place des mécanismes permettant d'assurer la transparence et l'efficacité des dépenses post-catastrophes devrait être de rigueur. Ma délégation encourage les Nations Unies à adopter des mesures strictes afin que les victimes au nom desquelles les fonds sont collectés en soient réellement les principaux bénéficiaires. En raison des leçons tirées de la gestion des fonds destinés aux victimes du séisme qui frappé Haïti en 2010, ma délégation voudrait réitérer certaine préoccupation déjà exprimée par le président de la République d'Haïti, SEM Jovenel Moïse, lors de sa récente déclaration à l'occasion l'ouverture de la 75ème session ordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies. « Haïti a reçu plusieurs milliards de dollars américains d'aide de la communauté internationale ces dix dernières années ». Néanmoins, « les milliards de dollars dépensés n'ont souvent pas tenu compte de nos priorités, de nos besoins, ni même de notre stratégie de lutte contre la pauvreté », a souligné notre président. Il est donc important que les bailleurs de fonds tiennent compte des priorités d'Haïti quant à la gestion de l'aide internationale.

En guise de conclusion, permettez-moi, monsieur le président, de vous signaler que la pandémie de la Covid-19 nous préoccupe au premier plan. Pour réduire au minimum les conséquences de cette pandémie, les autorités haïtiennes ont adopté une approche communautaire, un traitement domiciliaire notamment dans le département de l'Ouest. Ce n'est pas sans raison que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a considéré Haïti comme étant un exemple. Car, elle figure sur une courte liste de 3 pays, dont la France et la Mauritanie, qui ont adopté la meilleure approche face à la pandémie. Les autorités haïtiennes continuent de définir de nouvelles stratégies visant à réduire au maximum les conséquences de cette pandémie et celles des catastrophes naturelles auxquelles Haïti doit s'attendre.

Je vous remercie de votre attention.